

naar Zeeland op reis gingen, om een aanslag op Antwerpen te bevorderen, die vruchteloos ondernomen werd „par la pufflanimité des bourgeois,” zooals Oranje den 25en December aan Graaf Johan schreef. (*Archives*, V., p. 108. — Het boekje, dat de Prins aan Bont ter hand deed stellen, zal wel geweest zijn de verzameling van brieven, met het request aan den Koning en de stukken daarop betrekkelijk, in het Hollandsch en Fransch uitgegeven en in '75 ook in het Latijn verschenen bij Jan Canin te Dordrecht: *Epistolae nonnullae partium, de pacificatione, cuius instituendae Anno 1574 in Belgica magna facta spes erat.* Deze brieven betreffen alleen de onderhandelingen in Juni. Het verder beloop en de hervatting daarvan zijn met de belangrijkste bescheiden eerst aan het licht gebracht door Gachard in de *Correspondance de Guillaume le Tac.* Tome III, p. 367—430. Men weet dat de inneming van Middelbng in Februari Requesens zelven tot het uitlokken van vredesvoorslagen drong; het opbreken van het beleg van Leiden in October noopte tot het hervatten er van door tusschenkomst van Leoninus. Het een en ander was leidende tot de vredehandeling te Breda in het volgend jaar.

Messieurs,

Ceste sera pour vous aduertir, que à cest instant, estant arriué en ceste ville de Rotterdam, m'est venu trouuer homme (1) expres envoyé de par le Docteur Elbert Leonin, avecq charge de me dire que pource que j'avoie fait mention en ma lettre, que si ledict Docteur ne vouloit traltrer que sur ce que M^e. Hugues Bont auoit mis en auant le mois de Juillet passé, son voiage ne seroit à mon aduis guères fructueux. Il desiroit sauoir comment j'entendoye cela, surquoy luy ay respondu, que ce n'estoit pas que nous refusions entrer en communication, ainsy qu'il sembloit que ledict Docteur l'entendoit, mais seulement les conditions par luy proposées, Et demandé, quelles? ay respondu, que nous estions resolus d'auoir liberté des

(1) En marge: Cest home est me. Hugues Bont mesme.

consciences, et non seulement cela, mais aussy, libre exercice de nostre religion. Et comme il replicqua là dessus, si nous n'entendions pas que la Religion romaine seroit pareillement libre pardeça ès pays d'Hollande & Zelande avecq l'exercice d'icelle? Ay respondu, qu'ouy bien, moyennant qu'on nous octroye de mesme la liberté de nostre religion, avecq l'exercice d'icelle, aux autres provinces du Pays-Bas. Sur quoy il me dit: que cela ne seroit jamais accordé, et pourtant (1) la communication se rendroit infructueuse. Et là dessus je luy dis: qu'il n'uy auoit autre remede, et que si cela ne se faisoit, il nous falloit faire estat de demourer ainfty que nous sommes. Et là dessus il a prins son congé. Sinon qu'il m'a en autres choses aussy déclaré que ledict Docteur Elbertus venoit pardeça ayant charge de par le Roy, et ce sur la requeste que les Estats d'Hollande et Zelande ont présentée, estant à cest effet de par Sa Majesté députés expressément quelques uns. Sur quoy je luy ay dit, comme estonné: que je ne sauoie de nulle requeste présentée de nostre part à Sa Majesté. Dont luy, esbahy au possible, me demande: si je ne savoy rien de la requeste quy avoit esté apportée en cour par Monsieur de Champaigney (2). Et luy ay respondu: que si, mais que ledict Sieur de Champaigney nous auoit asseurés ne l'avoir non seulement point adressée au Roy, mais point aussy mesmes communiquée en cour, de peur qu'elle ne leur goutast. Et afin qu'il en feut la vérité, je luy ay fait donner un des liures naguères imprimés sur ce fait et là dessus l'ay licencié. Or est-il que je vous ay bien voulu aduertir particulièrement de tout cecy, afin que venant ledict Doctor Elbertus, auquel ay enuoyé un autre passeport, sachiez que luy respondre. Et

(1) par conséquent

(2) En marge: asseurant qu'elle auoit esté enuoyée au Roy d'Espagne.

à tant, Messieurs, Dieu vous ait en sa sainte garde et protection. Escrit au bateau à Rotterdam, ce X décembre 1574.

Vostre bien bon amy

GUILLAUME DE NASSAU.

Messieurs, le Secrétaire se recommande à vos bonnes graces, et pardonner qu'il est si mal escrit en par l'entièrement vostre bon amy et seruiteur

PH. DE MARNIX."

Adres op de keerzijde:

„A Messieurs en conseil de Son Excellence,
estant présentement à Delft.”